



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E110914

VALABLE JUSQU'AU 28/09/2026

ÉDITÉ LE

16/07/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2007

Forme juridique : SARL

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VERSAILLES

Siret : 499 779 676 00018

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 211460100101

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 586577H8632000/ 003 92005/61

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 586577H8632000/ 003 92005/61

Situation fiscale et sociale : A jour au 04/07/2025

Raison sociale : AMS TECHNOLOGIE

Sigle : AMS TECHNOLOGIE

28 RUE DU BLANC SOLEIL

78650 BEYNES

Téléphone : 01 34 89 93 91

Fax : 01 34 89 93 91

Portable : 06 70 20 44 40

Site Internet : ams-technologie.business.site/

E-mail : ams-technologie@orange.fr

Responsabilité légale :

DEHAIS SEBASTIEN GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité | * Date d'attribution |
|------|---|----------------------|
| 5211 | Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE | 13/09/2022 |
| 5231 | Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE | 17/01/2023 |

Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 01/01/2021 |
| o Pompe à chaleur : chauffage | 17/01/2023 |
| o Chauffe-Eau Thermodynamique | 17/01/2023 |
| o Radiateurs électriques, dont régulation. | 01/01/2021 |

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.